

Louis XIV, per fas et nefas

François Lemée

Traité des Statuës. Paris 1688.

Frz./dt. hg. v. Diane H. Bodart/Hendrik Ziegler. Bd. 1: Reprint. Bd. 2: Kommentare. Weimar, VDG 2012.
530 u. 380 S., Abb. ISBN 978-3-8973-9543-5. € 250,00 (inklusive
Online-Zugang)

La place des Victoires (fig. 1), voulue par le maréchal de La Feuillade pour la gloire de son roi Louis XIV, eut rapidement une renommée négative, due tant aux dimensions colossales de la statue, à l'iconographie des vaincus aux pieds, aux inscriptions célébrant « l'homme immortel », qu'aux dispositifs de mise en vision, proches de celle de l'adoration d'un dieu païen. Les stratégies de la gloire de Louis XIV fonctionnent: la place, censée célébrer les victoires militaires de Louis XIV sur l'Europe ne cesse de faire parler d'elle, même après les difficultés de la fin du règne ou à l'heure de la communauté européenne. Après le bel ouvrage sur la place des Victoires (Isabelle Dubois/Alexandre Gady/Hendrik Ziegler [éds.], *Place des Victoires. Histoire, architecture, société*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'Homme 2004), voulu par le centre allemand d'histoire de l'art (qui s'y était installé), voici le reprint de l'ouvrage de François Lemée, *Traité des Statuës* (fig. 2) enrichi de nombreux commentaires. Une édition qu'il faut saluer à plus d'un titre: pour sa qualité scientifique; parce qu'elle est le fruit d'une collaboration franco-allemande d'étudiants en master sous l'égide de deux professeurs, Diane Bodart, spécialiste des portraits du pouvoir aux XVI^e et XVII^e siècle, et Hendrik Ziegler, connu pour ses travaux sur la propagande par l'image sous Louis XIV; enfin parce qu'elle utilise les ressources actuelles de publication en ligne.

L'ouvrage de Lemée est republié dans le premier volume, dans une réimpression quasi anastatische (mais le format a été doublé par rapport à l'original). L'auteur, dont la personnalité reste toujours mystérieuse, cherche dans cet ouvrage relativement important (472 pages) à répondre aux critiques qui s'étaient élevées, à la fois dans et hors du royaume, à propos de la statue royale et de son inauguration le 26 mars 1686, reprochant à Louis XIV de favoriser l'idolâtrie envers sa propre personne. Il demeure impossible de déterminer si l'ouvrage est une commande indirecte de la monarchie, ou plus directe du maréchal de La Feuillade, le promoteur de cette place et dédicataire du traité. Pour légitimer le monument qui avait été élevé « *viro immortali* », Lemée reprend différents arguments mis en avant tant dans la *Description du monument* rédigée en 1686 par le père Regnier-Desmarais (qui avait été lui-même l'auteur des inscriptions) que dans la *Relation générale* publiée dans le *Mercure galant* d'avril 1686 relatif à l'inauguration, mais surtout il élabore un véritable traité sur les monuments publics érigés en l'honneur des princes, laïcs ou ecclésiastiques. C'est donc moins l'art de la statuaire qui intéresse Lemée (qui ne cite aucun nom d'artiste « moderne », si ce n'est Bernin, et n'a par ailleurs laissé aucune trace dans les milieux artistiques), que le droit pour le prince de se faire ériger de son vivant un monument (et non plus une simple statue), et de l'efficacité politique de l'effigie, un droit que naturellement, il réserve pour l'époque presque au seul Louis XIV.

LES APPORTS DE LA RECHERCHE

Le second volume s'ouvre avec deux remarquables introductions, toutes les deux publiées en français et en allemand, qui replacent le traité dans son contexte. Diane Bodart souligne bien ce que le texte doit aux traités contemporains sur l'image et l'idolâtrie, notamment de Molanus et de Paleotti, qui insistent sur la distinction entre représentation et chose représentée, les honneurs n'étant pas

adressés à l'image, mais à la personne représentée. Et dans le cas du prince chrétien, « la statue, au même titre que les insignes royaux, relève de leur 'personne publique' » (p. 26), de l'office royal. Elle montre également comment Lemée s'appuie sur l'autorité des textes antiques et notamment des traités juridiques, ainsi que sur le traité *De Statuis illustrium Romanorum* de l'historien suédois Edmond Figelius (1656) pour rassembler un vaste casuistique de statues et de rituels (qui va jusqu'à inclure les monuments païens d'Egypte, d'Asie et même d'Amérique du Sud, allant de Nabuchodonosor au colosse de Meaco, soit le Grand Bouddha anciennement à Kyoto).

Particulièrement intéressante est la confrontation avec le traité de Borboni, *Delle Statue*, de 1661; le texte de Lemée est en effet une réplique à l'ouvrage romain, une réponse qui s'appuie sur l'absolue supériorité du grand roi. Car Louis XIV résume en son image l'horizon de perfection des arts, ce que Bernin devait incarner dans le marbre avec sa statue équestre. L'échec de

celle-ci (ou en tout cas de sa réception en France) explique sans doute l'inachèvement du traité de Cureau de la Chambre, conçu comme une histoire de la sculpture aboutissant au chef-d'œuvre du



Fig. 1 Frontispice du Traité des Statuës de François Lemée, Paris 1688 (Lemée 2012, non paginé)

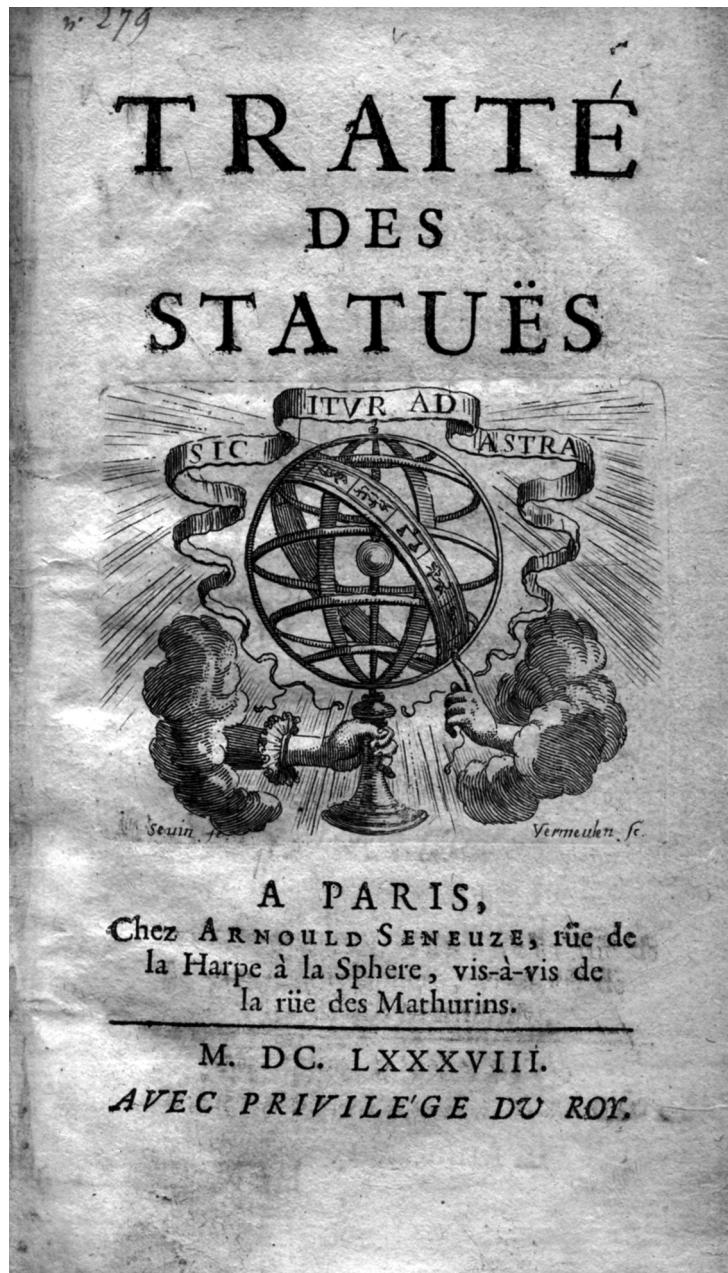


Fig. 2 Page de titre du Traité des Statuës (Lemée 1688, non paginé)

l'inauguration aux différentes médailles réalisées à cette occasion et à son éclairage nocturne) ainsi que les différentes protestations qu'il a suscitées. Les critiques furent en effet multiples et importantes, elles vont de l'entourage du Roi (le prédicateur de Monsieur somme ainsi le frère du Roi de ne pas assister à l'inauguration pour ne pas être coupable d'idolâtrie) au milieu protestant en exil, Pierre Bayle notamment. Certaines des critiques eurent assez d'écho pour susciter des modifications dans le monument. Les ambassadeurs des principautés étrangères, représentées en états soumis ou sujet, manifestèrent auprès de leur souverain leur mécontentement et obtinrent par exemple, au moins dans le cas de la Suède, une évocation moins dégradante. Ziegler s'attache en fin à la réception moins du monument que des représentations qu'il a suscitées: les justifications et critiques de l'inscription « *viro immortalis* », ses reproductions détournées par les protestants ou les Allemands quand la fortune militaire du Grand Roi eut tournée.

Bernin inspiré par le plus grand modèle qui soit. La rédaction du traité de Lemée correspond donc à des circonstances politiques de 1686, mais pallie aussi cette absence d'une histoire de la statuaire célébrant les réalisations du Grand Roi.

La seconde introduction est due à Hendrik Ziegler. Celui-ci explicite les raisons d'être du traité de Lemée, en rappelant précisément les circonstances de l'élévation du monument royal de la place des Victoires, les célébrations liées (de

Suivent deux parties liées au texte même: un résumé chapitre par chapitre (bizarrement appelé sommaire détaillé) rédigé par différents auteurs, ce qui pose quelque problème d'harmonisation et de constance dans la position objective par rapport

au texte original (le dernier paragraphe de chaque chapitre relève plus du commentaire que du résumé en tout cas); un « glossaire des monuments » qui comprend 54 notices (avec bibliographie, mais sans notes) sur les principaux monuments cités par Lemée, du Mercure du Puy-de-Dôme à la colonne honorifique de Gustave II Adolph à Stockstadt, en passant par les représentations des capitaines aussi bien au Capitole qu'à Padoue, mais aussi la statue de Roland à Brême ou celle du Duc d'Albe à Anvers. Lemée avait de plus pris soin de mentionner les différents monuments déjà élevés à la gloire du Grand Roi: une obélisque à Arles, des statues à Paris et à Poitiers, des médaillons ou des bustes à Troyes et à Périgueux. C'est ainsi un panorama très utile de l'imaginaire (plus ou moins précis) des monuments princiers qui défile. Mais il aurait sans doute gagné à être présenté selon l'ordre des temps, plutôt que par le classement alphabétique de la localisation. Enfin, viennent un répertoire des auteurs et des textes cités par Lemée (classé cette fois-ci par grandes catégories: patristique, droit romain, etc.) qui permet de saisir la culture de l'auteur, et un index des personnes, divinités et animaux fabuleux ainsi qu'un autre des lieux cités dans le texte de Lemée. Ce résumé du contenu laisse apparaître toute la richesse du volume 2, qui comprend en quelque sorte introductions, notes, commentaires et index du texte imprimé dans le volume 1.

UN TEXTE ÉCLATÉ

C'est en fait avec l'édition en ligne (disponible uniquement par accès avec un code fourni à l'acheteur de l'ouvrage) que le lecteur peut faire une connexion entre tous ces textes. Nous avons donc pour une seule publication trois versions du texte: un « reprint » mais de mauvaise qualité (son apparence s'approche plus d'un jeu de photocopies, même si bien relié), un texte en ligne rigoureusement conforme à l'original (avec les indications de page dans la marge), et un résumé (qui frise parfois le commentaire). Signalons qu'en outre le texte est disponible gratuitement en ligne sur différents serveurs avec possibilités d'interroger par chaîne de caractères. Ne fallait-il pas mieux alors publier une

édition du traité, avec un texte harmonisé et mis aux normes de l'orthographe actuelle (qui ira interroger « lion » pour Lyon?). Et puisque le parti avait été retenu de ne pas annoter le texte, n'était-il pas préférable d'en assumer pleinement les conséquences, et de publier un seul volume, moins onéreux, avec plusieurs aperçus et commentaires sur le texte, sans forcément les index (l'interrogation en ligne y supplée) et sans des répétitions inutiles de bibliographie dans les deux langues. Ce sont des questions que se pose tout éditeur de textes de la période moderne, mais elles sont encore rendues plus vives par quelques imperfections dans les deux versions (papier et en ligne) de cette publication.

Dans la version papier, les index sont assez curieusement à la fin du second volume, et non à la fin du premier, ce qui rend leur maniement peu commode. De plus, ils auraient sans doute gagné à être fusionnés et enrichis: la statue en marbre d'Esculape de Lyon (84) est bien répertoriée sous Esculape (1^{er} index) et sous Lyon (2^e index), mais il faut lire le texte pour comprendre que Lemée parle d'une statue. Ils sont malheureusement incomplets (ce que révèle l'édition en ligne) ainsi l'Esculape de la page 277 est omis. Dans la version en ligne, le texte de Lemée transcrit en respectant l'orthographe et la ponctuation d'origine, n'est accessible que chapitre par chapitre, ce qui en rend la consultation peu aisée. La possibilité de navigation entre les deux index, les références bibliographiques et le texte transcrit est très utile, mais la fonction recherche (« Suche ») ne marche qu'imparfaitement: le Plantius de la page 81 du texte qui correspond au Plautius/Plauzio de la p. 364 des références bibliographiques est définitivement perdu, sous quelque orthographe que ce soit.

Surtout, des problèmes de différents statuts d'édition du texte et de langue gênent considérablement l'utilité de ce qui est présenté comme une « banque de données »: il faut interroger les termes en ancien français pour le texte de Lemée, en allemand pour les introductions, résumés et glossaire, et en français moderne pour les noms propres dans

les commentaires (donc Anvers et Antwerpen, Lion et Lyon, etc.). Pour les introductions (consultables en français uniquement en PDF), alors qu'elles sont numérotées en chapitre dans la version papier, elles sont publiées en allemand en continu dans la version en ligne, et le moteur de recherche renvoie juste au début du texte – si l'on veut retrouver précisément l'occurrence –, il faut donc utiliser la fonction recherche de son serveur. Malgré l'enrichissement donné par la possibilité de navigation entre les différents textes, trop de DRM (Digital Rights Managements), de problèmes de langue (entre l'allemand, le français du XVII^e et celui du XX^e siècle, voire le latin) rendent cette version en ligne moins utile qu'elle ne pourrait l'être.

LES DISCOURS DU TEXTE

Le choix de publier dans un volume à part des commentaires ou introductions coupé du texte, n'a peut-être pas permis de développer toutes les potentialités d'un texte confus, qui contient des contenus relevant de discours et de régimes de discours différents (ce qui explique peut-être ce choix des éditeurs). En tout cas leur lecture invite à se plonger dans le texte de Lemée, et à suggérer ainsi d'autres pistes de recherches complémentaires.

Peut-être la question de l'auteur ne peut guère être plus élucidée, mais après les recherches de Henri-Jean Martin ou de Roger Chartier, il est difficile de publier un texte ancien sans parler de l'ouvrage et de sa publication (rien n'est dit par exemple sur l'emblème qui illustre la page de titre; cf. fig. 2). Un mot sur l'éditeur (qui publie au même moment le *Voyage de Siam, des Peres jesuites, envoyez par le Roy aux Indes & à la Chine*, avec des planches gravés sur cuivre par Vermeulen d'après des dessins de Sevin, comme dans le traité de Lemée) et sur le livre (dont on ignore les dimensions) aurait contribué à mieux faire comprendre l'horizon de lecture souhaité pour l'ouvrage. Celui-ci est présent dans trente bibliothèques françaises environ d'après le Catalogue collectif de France, ce qui constitue un taux de diffusion relativement élevé pour ce genre de texte (il est ainsi trois fois supérieur à celui des *Conférences de Félibien* de 1668).

Et l'on aurait aimé avoir quelques renseignements sur sa pénétration dans les territoires ne relevant pas du Royaume.

Diane Bodart a justement replacé l'écrit de Lemée dans les discours contemporains sur le monument, avec les écrits de Figrelius et de Borboni. Deux autres textes, celui de Friedrich Müller (*Libri XI de statuis Romanorum, praecipue de natura statuarum, quibus prisci Romani bene meritos suos honorabant, delineati*, Gießen 1664) et celui de Joannes Fridericus Hekelius (*Dissertatiuncula Scholastica Posterior De Statuis...*, Rudolstadt 1685) révèlent en effet la dimension européenne de cette réflexion sur le monument, et une comparaison avec ces deux textes pouvait être utile.

POLITIQUE CULTURELLE ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

On a vu en outre qu'il y avait sans doute la volonté chez Lemée d'écrire une histoire de la statuaire, pour pallier à la non édition du texte de Cureau de la Chambre; son livre ne manque pas de souligner l'importance du royaume de France, qui prend, avec Bernin, tout ce qu'il y a de plus beau en Italie mais qui est aussi une terre favorable à cet art, comme cherche à le montrer, pour la peinture, Félibien dans les *Entretiens* qu'il écrit au même moment. En effet la totalité des citations de sculptures fait du royaume de France une terre bénie pour ces monuments, depuis l'Esculape de Lyon à la statue de Louis XIV, en passant par les Montjoies de Saint-Denis (croix monumentales élevées sur le chemin vers la basilique Saint-Denis avec des effigies des rois de Franc à leur base) ou les sceaux royaux convoqués comme monument dans le chapitre IV.

Lemée n'oublie pas la dimension historique dans son discours. Il s'arrange pour montrer une antériorité des statues en France, citer comme première statue équestre moderne celle projetée pour Henri II et affirmer ainsi son lien direct avec celle de Marc Aurèle, en reléguant au second rang les statues de Cosme de Médicis ou de Philippe III d'Espagne (p. 70sq.). Il fait également en sorte de citer pour la monarchie française des statues pour toutes les dynasties dans une continuité remarqua-

ble, de Dagobert à Louis XIV sans oublier la galerie des Rois de Notre-Dame, la statue équestre de Philippe de Valois dans la même cathédrale ou le monument du Pont-au-Change. Ce n'est donc pas seulement la logique du discours qui rivalise avec le texte de Borboni, mais le royaume de France avec l'Italie, et Paris (où la topique du monument – la place, le palais, la cathédrale, les portes – est particulièrement impressionnante) avec Rome.

On ne saurait trop insister sur cette dimension proprement politique du texte. Comme dans le traité d'Antoine de Laval sur les galeries adaptées à la monarchie française, Lemée insiste sur les caractères propres et convenables aux monuments liés à la monarchie française. Il propose même un discours sur le monument « absolu », seul convenable pour Louis XIV, qui résume tous les modèles du passé (le médaillon, l'obélisque, la statue, l'arc de triomphe) et doit être, pour le Grand Roi dont les vertus sont immortelles, d'un genre dépassant tous les exemples précédents. La place royale n'a pas à être justifiée, elle est une nécessité.

SÉMIOLOGIE DU SIGNE ROYAL

D'autres registres de langages et niveaux de discours restent à explorer dans le texte. Son glossaire est ainsi particulièrement développé, qu'il s'agisse des matériaux (gamaeux, p. 83, un terme absent des dictionnaires mais qui se retrouve chez Balthazar de Monconys et dans *La philosophie des images énigmatiques* de Claude-François Menestrier), de technique (le signe pour désigner des moyens ou bas-reliefs, p. 9) ou des types d'objets (les téraphins des p. 88–92), comme si ce juriste prétendait pouvoir écrire sur la sculpture loin de l'Académie, faisant fi du dictionnaire savant que met en place le monde de l'art. Son glossaire balance entre l'érudition archéologique naissante et le monde ancien de la curiosité.

A ce titre, l'ouvrage ne relève pas seulement de l'histoire de l'art, ni de l'histoire du monument, ni de celle des politiques de la gloire de Louis XIV, mais de celle de l'objet, et de son efficace, et de ses pouvoirs. Le passage sur les téraphins est ainsi as-

sez proche par certains côtés d'un long essai sur les talismans publié dans le *Mercure de France* d'avril 1680 (38–76). Au delà des préceptes sur l'image chrétienne, Lemée cherche donc à développer une théorie autonome des pouvoirs des signes royaux, et de la représentation du politique. Cette histoire des insignes de la monarchie rencontre ainsi l'histoire des fétiches, et du pouvoir religieux de l'œuvre d'art – une thèse que développe brillamment Caroline Van Eck dans un ouvrage récent: *François Lemée et la statue de Louis XIV sur la place des Victoires. Les origines des théories ethnologiques du fétichisme* (Centre allemand d'histoire de l'art/Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris 2013).

C'est dire toute l'importance du travail mené par Hendrik Ziegler et Diane Bodart sur l'écrit de Lemée: montrer qu'il ne dépendait pas uniquement de la Place royale ni même du Grand Siècle, mais l'avoir replacé au cœur des réflexions contemporaines sur l'histoire du monument, sur l'art et son pouvoir.

PROF. DR. OLIVIER BONFAIT